

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	20
Votants par procuration	5
Absents	15
Total des votes	25

7. Finances locales
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize juin deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme SIMON, M. TIMON

Secrétaire de séance : M. DUCLOS

Absent(s) excusé(s) : M. AUBE, M. BOISSY, M. DEPLANQUES, Mme GAUTIER, M. GUENNI, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme RUBETTI, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. AUBE à Mme MONLON, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, M. MESNIER à M. TIMON, Mme RETUREAU à Mme DUTILLOY, Mme RUBETTI à M. DUCLOS

del_0053_2023_Vente parcelle lot n° 46- Lotissement Ferme des Places Tranche 3

Elu rapporteur : R. Duclos

Suite à l'aménagement de la 3ème tranche du Lotissement de la Ferme des Places à Pont-Audemer, la ville a engagé la commercialisation des parcelles au prix de 64,15 € hors taxe le m².

La parcelle cadastrée section AV n° 176 pour une contenance de 599m² nécessitant la démolition du bâtiment existant pour permettre la construction d'une future habitation, cela va engendrer un surcoût pour le futur acquéreur de la parcelle.

Aussi, il est proposé de diminuer le prix de cette parcelle afin de ne pas générer de surcoût pour le futur acquéreur.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU le code général des collectivités territoriales

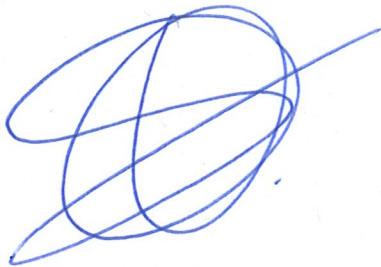
VU la délibération n°42-2019 du conseil municipal du 12 avril 2019 approuvant le prix de vente des lots au lotissement de la Ferme des Places – tranche 3

Considérant qu'il convient de réduire le prix de vente de la parcelle en raison de la présence d'un bâtiment à démolir

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **DE FIXER** le prix de vente au m² à 54,15€ hors taxe pour le lot n°46.
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

Le Secrétaire de Séance



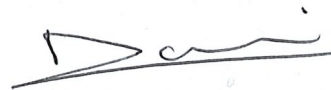
Richard DUCLOS

Fait à PONT-AUDEMER, le 19 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

